

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement Supérieur, Culture

Culture

Musée

14. Convention de dépôt et d'exploitation avec la Fabrique de Patrimoines

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En 2019, le musée a reçu en don un millier de clichés (négatifs, tirages photographiques et plaques de verre) pris par Michel Delalonde. Marie-Françoise Morel, ayant-droit de son père Michel Delalonde, a accordé au musée les droits d'auteur et d'exploitation.

La Fabrique de Patrimoines en Normandie (EPCC œuvrant pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologiques et muséographique en Normandie, ayant son siège social domicilié à l'Abbaye aux Dames à Caen) a procédé à la numérisation de ces clichés au mois de juin dernier. Le musée de Vire Normandie étant membre du réseau des musées de Normandie, cette numérisation a été réalisée gratuitement. Les images sont notamment destinées à une mise en ligne sur le site « collection » du réseau des musées de Normandie et sont placées sous licence CC BY-NC-SA.

Cependant, une convention de dépôt et d'exploitation est nécessaire entre la Fabrique de Patrimoines en Normandie et le Musée de Vire Normandie afin de formaliser le travail de l'EPCC, les conditions d'utilisation des clichés et leur diffusion en dehors du musée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Claire LEMARCHAND,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 20 octobre 2022,



Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 octobre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents : 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/14 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/14 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**Établissement Public de Coopération Culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie, dit « La Fabrique de patrimoines en Normandie »**

**5, avenue du Tsukuba 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tel : 02 31 53 15 45 / Fax : 02.31.53.15.54  
www.lafabriquedepatrimoines.fr**

## **CONVENTION DE DEPOT ET D'EXPLOITATION**

### **ENTRE :**

#### **La Fabrique de patrimoines en Normandie (EPCC)**

Etablissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé à l'Abbaye aux Dames, place Reine Matilde, CS 50523, 14035 Caen Cedex 1, représenté par son directeur, Marc Pottier.

ET

NOM DE L'ORGANISME : Musée de Vire Normandie

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE : ~~2 place Sainte-Anne~~ 14502 Vire Normandie Cedex

*Square Chanoine - Jean - Héralte*

TELEPHONE : 02 31 66 66 50

TELEPHONE PORTABLE :

E-mail : musee@virenormandie.fr

Ci-après dénommé le « Déposant »

## **MISSION de La Fabrique de patrimoines**

La Fabrique de patrimoines est chargée de collecter, conserver et diffuser des fonds d'images et enregistrements sonores se rapportant à la région Normande. Les thèmes ne sont pas restrictifs dès lors que leur originalité et leur contenu apportent et valorisent avec un intérêt certain le potentiel culturel scientifique, historique, environnemental...

Afin de mener à bien sa mission essentielle, La Fabrique de patrimoines :

- Centralise et conserve l'ensemble des images et enregistrements sonores.
- Procède régulièrement à leur inventaire et mise à jour.
- Définit les conditions juridiques de dépôts et prêts destinés aux collectivités locales, au grand public mais également chercheurs, cinéastes, journalistes, étudiants...
- Met en œuvre tous les moyens d'information nécessaires à la connaissance de l'existence de ces images et documents sonores.

Les documents mis en dépôt peuvent se présenter sous les formes suivantes :

- Documentaires
- Films de fiction
- Films institutionnels (entreprises, organismes culturels, collectivités locales)
- Contenus audiovisuels et films amateurs ayant un intérêt ethnographique, historique, culturel...
- Photographies (professionnel ou amateur)
- Enregistrements sonores

Les documents mis à disposition seront sur support numérique (ou autres supports) afin de pérenniser leur existence.

## **LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT**

### **Article 1 – Éléments confiés par le Déposant**

Les éléments confiés par le déposant faisant l'objet du présent contrat, sont répertoriés en **annexe 1** du présent document, ci-après dénommés les « Éléments Déposés ».

Les Éléments proposés peuvent être :

- Des fonds vidéo ou des pellicules cinématographiques,
- Des photographies papier,
- Des plaques de verre,
- Des cassettes vidéo, des DVD, des CD-Rom,
- Des fichiers informatiques, ...

### **Article 2 – Modalités du dépôt**

Après acceptation de La Fabrique de patrimoines :

**2.1** Le déposant confie en dépôt à La Fabrique de patrimoines des fonds d'images et enregistrements sonores, pour la durée de la numérisation, qu'il récupère une fois les travaux effectués. Le Déposant confie ainsi la copie numérique de ces fonds.

**2.2** Pendant la durée du dépôt, La Fabrique de patrimoines s'engage à apporter tous les soins nécessaires à la conservation **numérique** des éléments déposés. Toutefois, en tant que de besoin, La Fabrique de patrimoines pourra être amené éventuellement à restaurer les éléments déposés ou les images elles-mêmes.

**2.3** Il est bien entendu entre les parties que le déposant demeure seul propriétaire des « Éléments Déposés ».

**2.4** Tout dépôt uniquement numérique rend caduque le précédent article.

## **Art 5 – Modalités de reproductions et d’exploitations**

**5.1** Ces autorisations de reproduction et d’exploitation telles que prévues aux présentes, sont données par le Déposant à La Fabrique de patrimoines, **à titre gratuit et non exclusif**, et ce, **pour la France et l’étranger, en toutes langues doublées ou sous-titrées, ce que le Déposant accepte et confirme expressément.**

5.2 La Fabrique de patrimoines s’engage **à ne pas exploiter les fonds du déposant et les images tirées de ces fonds dans un but commercial.** Dans le cas d’une éventuelle exploitation commerciale envisagée par La Fabrique de patrimoines, l’établissement s’engage à obtenir l’autorisation préalable de l’ayant droit. Cette exploitation pourra faire l’objet d’une convention spécifique.

## **Article 6 – Garanties**

**6.1** Le déposant garantit expressément à La Fabrique de patrimoines que le contenu des images tirées des éléments déposés respecte les dispositions légales et réglementaires.

**6.2 Le déposant doit garantir expressément à La Fabrique de patrimoines qu’il a obtenu toutes les autorisations nécessaires à l’objet et l’exécution du présent accord et que le contenu des images tirées des éléments déposés ne constitue pas :**

- Une violation des droits de propriété intellectuelle et industrielle de tiers (par exemple : droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs sur des œuvres audiovisuelles, photographiques, graphiques, architecturales, musicales, chorégraphiques, marques, dessins et modèles, brevets,... dont le déposant n’est pas l’auteur ou le titulaire de droits)
- Une atteinte aux personnes (notamment diffamation, injures, propos ou éléments racistes, antisémites ou xénophobes)
- Une atteinte à la vie privée ou à l’image
- Une atteinte à l’ordre public et aux bonnes mœurs
- Des propos ou éléments pornographiques, pédophiles ou d’incitation à la violence ou à la haine ou d’apologie de crimes contre l’humanité.

**6.3 Le déposant garantit La Fabrique de patrimoines contre toute réclamation ou action de tout auteur ou ayant droit ou tout tiers, du fait de l’exploitation par la La Fabrique de patrimoines d’images tirées des éléments déposés, objets de la présente.**

**Préalablement à la signature du présent accord**, le déposant s’engage à **signaler** à La Fabrique de patrimoines les éléments qui pourraient faire l’objet de telles réclamations ou actions, afin que La Fabrique de patrimoines les retire des exploitations prévues ou obtienne les autorisations nécessaires.

## **Article 7 - Identification et adresse des ayants droits**

Le déposant s’engage à communiquer sa nouvelle adresse en cas de déménagement et à communiquer le nom et l’adresse de ses héritiers en cas de décès.

### **Article 3 – Reproductions**

**3.1** Le déposant autorise expressément La Fabrique de patrimoines :

- À reproduire, en nombre illimité, les images tirées des Eléments Déposés **sur tous supports, notamment numériques, vidéonumériques et vidéogrammes**, ou sur tous supports qui ne peuvent être objectivement prévus à ce jour. Cette autorisation vaut également pour toute reproduction sur tout support audiovisuel ou « papier » promotionnel en vue de la promotion du patrimoine de la région de Basse-Normandie.
- À répertorier et reproduire les images tirées des éléments déposés **dans sa base de données d'images**, en indiquant le nom du déposant et des auteurs réalisateurs.

**3.2** Le déposant reconnaît et accepte que ces reproductions aient pour possible effet d'altérer ou modifier les Images tirées des éléments déposés.

### **Article 4 – Représentations et diffusions**

- **4.1 Finalité : Le déposant autorise La Fabrique de patrimoines** à exploiter les Images tirées des Eléments Déposés **dans un but de promotion, d'information, de conservation, et de développement du patrimoine de la région de Basse-Normandie.**
- **4.2 Ces exploitations comprennent notamment :**
  - La reproduction, en intégralité ou par extraits selon les besoins et au seul choix de La Fabrique de patrimoines, la diffusion et l'adaptation, dans des œuvres audiovisuelles de tiers au choix de La Fabrique de patrimoines, y compris dans des compilations de diverses œuvres.
  - La reproduction et la diffusion en intégralité ou par extraits sur tous supports promotionnels ou publicitaires aux fins de promotion ou de publicité pour l'activité de La Fabrique de patrimoines du patrimoine de la région de Basse-Normandie.
  - L'exploitation de sa base de données d'images aux fins de consultations publique et libre, notamment sur le(s) site(s) internet/extranet/intranet de La Fabrique de patrimoines ou de ses partenaires, de bibliothèques, d'établissements scolaires et universitaires, de collectivités ou encore de maisons ou musées du patrimoine ou régionaux et d'office du tourisme,
  - L'accès libre aux documents pour consultation de la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Basse-Normandie.
  - La représentation des images dans le cadre d'expositions liées à des manifestations culturelles, pédagogiques, touristiques, promouvant l'histoire, le patrimoine et l'identité normande.
  - L'exploitation de ces œuvres audiovisuelles précitées intégrant les images sur supports vidéogrammes (dont notamment CD-Rom et DVD ou équivalent, carte mémoire, mémoire flash et tous supports de mémoire audiovisuelle) et par communication au public par tous moyens (dont notamment télédiffusion (Hertzien, TNT, câble, satellite, internet, électrique, téléphone fixe ou mobile), VOD ou équivalent, pay-per-view, internet / extranet / intranet) ;

## **Article 8 – Informatique et Libertés**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le déposant dispose d'un droit d'accès et de rectification au sujet des images tirées des Eléments Déposés.

## **Article 9 - Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes, l'autre partie pourra, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de 15 (quinze) jours à compter de sa première présentation, résilier de plein droit le présent contrat, et ce sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

## **Article 10 - Force majeure**

Si, à la suite d'un cas fortuit ou d'un événement de force majeure, l'une des parties ne peut exécuter ses obligations, l'exécution du présent contrat sera suspendue jusqu'au terme de l'événement valant cas fortuit ou force majeure.

Si toutefois la durée du cas fortuit ou de l'événement de force majeure était supérieure à 3 (trois) mois, chacune des parties aurait la faculté de résilier le présent contrat de plein droit et sans indemnité par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

## **Article 11 – Litiges**

En cas de litige, les tribunaux compétents seront saisis et régleront le différend. Le droit français sera applicable au présent accord.

Fait-le :

\_\_\_\_\_  
Le Déposant

Inscrire en toutes lettres  
Lu et approuvé,  
Bon pour accord

\_\_\_\_\_  
La Fabrique de patrimoines

Directeur



**ANNEXE 1**  
**ELEMENTS DEPOSES**

NOMS ET PRENOMS DE(S) AUTEURS ET REALISATEUR(S) : *Michel Delalande*  
*(1914-2001)*

ADRESSE DE(S) AUTEURS ET REALISATEUR(S) OU DE LEURS AYANT DROIT :  
*Marié - Françoise MOREL, 9, rue Théodore de Banville, 14000 CAEN*

NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES REPRESENTES OU FILMEES DANS LES ELEMENTS DEPOSES :

LISTE DES BATIMENTS PUBLICS ET DES ŒUVRES PROTEGEES REPRESENTES OU FILMES DANS LES ELEMENTS DEPOSES :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES ELEMENTS DEPOSES (format, durée, lieu(x) de tournage ou de photographie, année(s). Pour un film de fiction, il est souhaitable de fournir en annexe 2 un résumé du scénario et copie du générique de début et de fin) :

- 559 négatifs.
- 415 tirages photographiques.
- 31 plaques de verre

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES DU DEPOSANT SUR L'ETAT DES ELEMENTS DEPOSES :

**ANNEXE 2**  
**Exploitation des documents**

